
Arrondissement d'Ath

VILLE DE
CHIEVRES

Au Collège des Bourgmestre et Echevins
De et à
7950 Chièvres



Demande de renouvellement de caverne

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

N° de téléphone : /

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir proroger la durée de la concession portant sur l'emplacement repris sous le n° , au cimetière de aux noms de , inhumés dans ladite concession.

Je m'engage à maintenir cette concession en bon état. Si je ne respecte pas cet engagement, la Ville pourra en reprendre possession, sans paiement d'indemnité, conformément au règlement en vigueur sur les cimetières.

Signature,

Extrait de la délibération du conseil communal du 8 février 2021 :

Article 4 : Le renouvellement pour 10 ans d'une concession est fixé comme suit :

- Lorsque le demandeur est inscrit au registre de population de la commune : 75 €
- Lorsque le demandeur n'est pas inscrit au registre de population de la commune : 150 €

Article 5 : Le montant de la concession ou de son renouvellement est acquis à la commune lors de la notification de la décision accordant la concession ou le renouvellement.

Article 6 : Le contrat de concession ou son renouvellement ne prendra effet qu'au jour où le montant de la concession aura été consigné entre les mains du directeur financier ou de son délégué.